

Garantie limitée

L'appareil portatif BlackBerry, le berceau BlackBerry, ainsi que les autres accessoires de matériel de RIM, sauf les batteries externes et les cartes SIM, qui vous sont fournis avec votre appareil portatif BlackBerry en vue d'être expressément utilisés avec votre modèle spécifique d'appareil portatif BlackBerry (lesquels constituent, collectivement, le matériel BlackBerry), seront exempts de vices de fabrication et de matériel pendant la période la plus courte entre ce qui suit: i) une (1) année à compter de la date à laquelle l'appareil portatif BlackBerry a initialement été acheté par vous en tant que premier utilisateur final (« vous ») et ii) la période qui se termine à la violation, par vous, du contrat de licence d'utilisateur final/de logiciels BlackBerry (le « contrat de licence ») intervenu entre vous et Research In Motion Limited et/ou les sociétés membres de son groupe (« RIM ») à l'égard de la Solution BlackBerry (la « période de garantie »). La présente garantie limitée n'est pas cessible. Au cours de la période de garantie, le matériel BlackBerry, ou une ou plusieurs des composantes du matériel BlackBerry, seront réparées ou remplacées au gré de RIM sans que vous n'ayez à débourser quelque montant que ce soit pour les pièces ou la main-d'œuvre. Si le matériel BlackBerry (ou une de ses composantes) est réparé ou remplacé au cours de la période de garantie, la période de garantie expirera à la plus éloignée des dates à survenir entre la date qui tombe le 91^e jour qui suit la date de réparation ou de remplacement et celle qui tombe un an après la date d'achat initial. Selon les modalités de l'entente intervenue entre RIM et le fournisseur de solutions RIM (au sens défini ci-dessous), la présente garantie limitée sera honorée pendant la période de garantie soit par RIM, soit par le fournisseur de solutions RIM. La présente garantie limitée ne s'applique pas en cas d'usure normale ou si une composante du matériel BlackBerry est ouverte ou réparée par une personne qui n'y est pas autorisée par RIM, ni s'il s'agit de la réparation ou du remplacement du matériel BlackBerry qui a été endommagé par ce qui suit: un usage abusif, l'humidité ou des liquides, la proximité ou l'exposition à la chaleur, un accident, un abus, la négligence, une mauvaise utilisation ou d'une défectuosité attribuable à des réparations ou à des modifications faites par une autre personne que RIM. La présente garantie limitée ne couvre pas les dommages physiques causés à la surface du matériel BlackBerry, notamment les fissures ou les égratignures sur l'écran à affichage à cristaux liquides. La présente garantie limitée ne s'applique pas à tout autre matériel que le matériel BlackBerry au sens défini dans la présente garantie limitée – par exemple, elle ne s'applique pas à une batterie externe ou à une carte SIM fournie avec votre achat, location ou autre moyen d'acquisition du matériel BlackBerry, ni à tout dommage occasionné par le coulage ou tout autre défaut de fonctionnement d'une batterie externe, d'une carte SIM ou de tout autre matériel accessoire ou périphérique. La présente garantie limitée ne s'applique pas non plus à la défectuosité qui résulte de l'utilisation du matériel BlackBerry conjointement avec des accessoires, des produits, des services ou du matériel périphérique ou accessoire qui n'a pas été expressément approuvé ou fourni par RIM en vue d'être expressément utilisé avec votre modèle spécifique d'appareil portatif BlackBerry, ni lorsque RIM détermine que cette défectuosité n'est pas attribuable à l'appareil portatif BlackBerry en soi. De plus, si la défectuosité résulte du défaut de l'utilisateur de respecter les consignes de sécurité contenues dans l'emballage avec la solution BlackBerry composée du matériel BlackBerry, le logiciel pour ordinateur de bureau BlackBerry et la documentation et le service de données sans fil connexes (la « solution BlackBerry »), la Garantie Limitée peut être annulée, et si elle n'est pas annulée, elle ne s'applique pas. La sauvegarde des données est censée être à la charge de l'utilisateur du matériel BlackBerry. Ni RIM ni le revendeur ni le distributeur par l'entremise duquel vous avez acheté la solution BlackBerry (le « fournisseur de solutions RIM ») ne sont responsables des données qui peuvent être endommagées ou perdues à tout moment, notamment les données perdues ou endommagées au cours de l'entretien courant du matériel BlackBerry, ou par suite de l'utilisation d'un logiciel de synchronisation. Étant donné que la solution BlackBerry est fournie conjointement avec certains services de données sans fil offerts par des tiers fournisseurs, RIM ne peut garantir que votre service de données sans fil sera toujours disponible ou fonctionnera toujours convenablement. C'est pourquoi, entre autres raisons, la solution BlackBerry ne devrait pas être utilisée dans le cadre de la transmission de données relativement à des situations d'urgence ou mettant la vie en danger ou des situations à mission vitale, et RIM décline toute responsabilité pour son propre compte ainsi que pour le compte du fournisseur de solutions RIM, et pour le compte du tiers fournisseur de votre service de temps d'antenne à l'égard des événements ou des dommages découlant d'une telle utilisation ou du défaut de fonctionnement ou de disponibilité du service de données sans fil à vos fins d'utilisation de la solution BlackBerry, notamment l'absence d'une zone de desserte dans la région dans laquelle vous utilisez la solution BlackBerry. RIM ne sera pas responsable des garanties fournies par le fournisseur de solutions RIM ou toute autre partie.

Vous pourriez adresser une demande de réparation ou de remplacement aux termes de la présente garantie limitée au fournisseur de solutions RIM.

LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL BLACKBERRY CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONSTITUE VOTRE SEUL RECOURS. DANS LA MESURE MAXIMALE PRÉVUE PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE TERRITOIRE, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES LES AUTRES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, ET, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, L'ENSEMBLE DES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU DE DURABILITÉ, OU CELLES QUI DÉCOULENT PAR AILLEURS D'UNE LOI, D'UNE COUTUME OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE OU D'UN USAGE DU COMMERCE, SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES. CERTAINS TERRITOIRES PEUVENT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS. DANS LA MESURE MAXIMALE PRÉVUE PAR LA LOI ET DANS LA MESURE OÙ ELLES NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES, LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS RELATIVES AU MATÉRIEL BLACKBERRY SONT LIMITÉES À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL, TEL QU'IL EST INDICÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NI RIM NI UN FOURNISSEUR DE SOLUTIONS RIM N'ENCOURT DE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS À L'ÉGARD DES DOMMAGES INDIRECTS, ÉCONOMIQUES, SPÉCIAUX, COMMERCIAUX, ACCESSOIRES OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES MANQUES À GAGNER, LES PERTES DE PROFITS OU DE REVENUS D'ENTREPRISES, LES PERTES DE DONNÉES, LES DOMMAGES CAUSÉS PAR DES RETARDS OU LE DÉFAUT DE RÉALISER LES ÉCONOMIES PRÉVUES ET AUTRES ÉLÉMENTS SEMBLABLES ET LES PRÉJUDICES CORPORELS OU LES DOMMAGES RÉSULTANT DU DÉCÈS CAUSÉ PAR LA FAUTE D'AUTRUI) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DU FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL BLACKBERRY OU S'Y RATTACHANT MÊME SI RIM OU UN FOURNISSEUR DE SOLUTIONS RIM SAIT QUE DE TELS DOMMAGES PEUVENT SURVENIR, ET VOUS RENONCEZ PAR LES PRÉSENTES AUX RECOURS DONT VOUS POURRIEZ VOUS PRÉVALOIR À CET ÉGARD. LA PRÉSENTE RESTRICTION A POUR BUT DE S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE PEU IMPORTE SI CES DOMMAGES SONT ALLÉGUÉS OU INVOQUÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTION OU D'UNE RÉCLAMATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU CONTRACTUELLE, OU AUX TERMES D'UNE GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE LOI OU TYPE D'ACTION. LES BATTERIES EXTERNES FOURNIES AVEC LE MATÉRIEL BLACKBERRY SONT FOURNIES « TELLES QUELLES » OU FONT L'OBJET DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSÉMENT APPLICABLE À CES BATTERIES, S'IL Y A LIEU, ET LES CARTES SIM FOURNIES AVEC LE MATÉRIEL BLACKBERRY SONT FOURNIES TELLES QUELLES, ET NI LES BATTERIES EXTERNES NI LES CARTES SIM NE FONT, POUR LES BESOINS DE LA PRÉSENTE GARANTIE, PARTIE DU MATÉRIEL BLACKBERRY. VOUS ASSUMEZ LES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE TOUT ACCESSOIRE QUI N'EST PAS FOURNI AVEC LA SOLUTION BLACKBERRY. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE RIM ENVERS VOUS OU ENVERS UN TIERS QUI FAIT UNE RÉCLAMATION PAR VOTRE ENTREMISE OU POUR VOTRE COMPTE NE PEUT EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU MATÉRIEL BLACKBERRY QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU LE COÛT AFFÉRENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL BLACKBERRY, SELON CELUI QUI EST LE PLUS ÉLEVÉ. LA GARANTIE LIMITÉE À L'ÉGARD DU LOGICIEL POUR ORDINATEUR DE BUREAU BLACKBERRY, DE TOUTE LA DOCUMENTATION ET DE TOUT MICROLOGICIEL FAISANT PARTIE DU MATÉRIEL BLACKBERRY, EST ÉNONCÉE DANS LE CONTRAT DE LICENCE.

La renonciation par RIM à un défaut ne sera pas réputée constituer une renonciation permanente à ce défaut ni une renonciation à tout autre défaut.

La présente garantie limitée est régie par les lois de la province d'Ontario, au Canada, et est interprétée conformément à celles-ci, sauf toute législation régissant les conflits de lois. Les parties à la présente garantie limitée (collectivement, les « parties », et individuellement, une « partie ») conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est, par les présentes, exclue intégralement de l'application de la présente garantie limitée. Tous les désaccords ou différends découlant de la présente garantie limitée ou s'y rapportant seront réglés de façon définitive par arbitrage. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les parties (sauf en cas d'erreur manifeste). La décision de l'arbitre doit être consignée par écrit et motivée. Elle doit en outre prévoir les frais de l'arbitrage que devront acquitter les parties, selon les pourcentages que l'arbitre juge appropriés. Sauf dispositions légales contraires dans votre territoire, le processus d'arbitrage i) se déroulera en Ontario, au Canada; ii) se déroulera conformément aux lois de la province d'Ontario; iii) se déroulera en anglais; iv) sera réglé en vertu des Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (les « règles »); et v) se déroulera devant un arbitre

nommé par les parties d'un commun accord conformément aux dites règles dans les 30 jours suivant la nomination de l'arbitre, et si les parties ne s'entendent pas quant au choix de l'arbitre, une tierce partie neutre nommera l'arbitre. Si les mentions qui précèdent sont inapplicables en vertu de dispositions légales dans votre territoire, l'arbitrage i) se déroulera à Port-au-Prince, en Haïti; ii) sera mené suivant les Règles du comité d'arbitrage de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti (les « Règles de la CCIH ») et iii) se déroulera devant un arbitre nommé par les parties d'un commun accord conformément aux Règles de la CCIH dans les 30 jours suivant la nomination de l'arbitre, et si les parties ne s'entendent pas quant au choix de l'arbitre, une tierce partie neutre nommera l'arbitre. Aucun différend entre les parties, ou impliquant toute personne sauf vous, ne peut être joint ou combiné, sans le consentement préalable écrit de RIM.

Si une disposition de la présente garantie limitée est déclarée invalide ou inopposable, cela ne rendra pas invalide ou inopposable la garantie limitée dans son intégralité, mais (à moins que cela n'entraîne la perte de la contrepartie prévue) la garantie limitée sera plutôt interprétée comme si elle ne contenait pas la ou les dispositions déclarées invalides ou inopposables, et les droits et obligations de chaque partie seront interprétés et exécutés en conséquence.

Si la présente garantie limitée est traduite dans une autre langue que l'anglais, la version anglaise prévaudra dans la mesure où il y a une contradiction ou une divergence entre le texte de la version anglaise et celui de la traduction.

En cas d'incompatibilité entre la présente garantie limitée et toute garantie qui se trouve dans l'emballage du matériel BlackBerry, les dispositions de la présente garantie limitée prévaudront dans la mesure de l'incompatibilité.

© 2006 Research In Motion Limited. Tous droits réservés. Les familles de marques BlackBerry et RIM et leurs images et symboles sont la propriété et les marques de commerce exclusives de Research In Motion Limited. RIM, Research In Motion, « Toujours en service, toujours connecté », le symbole de l' « enveloppe en mouvement » ainsi que le logo BlackBerry sont déposés auprès de l'U.S. Patent and Trademark Office et peuvent être enregistrés ou en instance de l'être dans d'autres pays. Toutes les autres marques, raisons sociales, marques de commerce et marques de service ainsi que tous les autres noms de produits sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. L'unité portative et/ou les logiciels s'y rattachant sont protégés par des droits d'auteur et des traités internationaux ainsi que par divers brevets, notamment un ou plusieurs des brevets américains suivants: 6,278,442; 6,271,605; 6,219,694; 6,075,470; 6,073,318; D,445,428; D,433,460; D,416,256. D'autres brevets sont enregistrés ou en instance de l'être dans divers pays partout dans le monde. Veuillez visiter le site Internet www.rim.net/patents.shtml pour obtenir une liste à jour des brevets applicables.